



# Port de la barbe : L'UNSA Police saisit Monsieur Eric Morvan, DGPN

Lors du CTRPN du 17 juin 2015, l'UNSA Police, par le biais de son Secrétaire Général, Philippe Capon, intervenait en séance sur le point C7 de l'ordre du jour, ayant trait au projet de circulaire relative au port de tatouages, barbes et moustaches.

Ce texte a été voté favorablement par la parité syndicale. Depuis, malgré plusieurs relances, en particulier en CHSCT, la circulaire n'a toujours pas été officialisée.

**Plus qu'un simple phénomène de mode, barbe et moustache sont ancrées dans notre société.**

L'argument très souvent relevé par l'administration, concernant le port des matériels de protection, est pour nous irrecevable. En effet, dans plusieurs services d'intervention, autres que la police nationale, les personnels sont autorisés à porter la barbe sans que cela nuise à l'efficacité de leurs missions.

**« C'est pourquoi, l'UNSA Police demande que soit très rapidement validé le projet de circulaire telle que nous l'avons voté en juin 2015 »**

*Philippe Capon, Secrétaire Général*



# UNSA Police, le langage de vérité !





Référence : PC-SG/SEC2017- 130

## UNSA POLICE

Affilié à

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des tanneries 75013 PARIS

Email : [police@unsa.org](mailto:police@unsa.org) - Site : <http://police.unsa.org>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : 01.71.18.22.90

Paris, le jeudi 12 octobre 2017

Monsieur Eric MORVAN  
Directeur Général de la Police Nationale  
Place Beauvau  
75 008 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Lors du CTRPN du 17 juin 2015, j'étais intervenu en séance sur le point C7 de l'ordre du jour ayant trait au projet de circulaire relative au port de tatouages, barbes et moustaches...

Lors de ce CTRPN ce texte avait été voté favorablement par la parité syndicale, malgré plusieurs relances depuis, en particulier en CHSCT, la circulaire n'a toujours pas été officialisée.

Plus qu'un simple phénomène de mode, barbe et moustache sont ancrés dans notre société.

L'argument très souvent relevé par l'administration est pour nous irrecevable, concernant le port des matériels de protection. Dans d'autres services d'intervention autres que la Police Nationale, les personnels sont autorisés à porter la barbe sans que cela nuise à l'efficacité de leurs missions.

Les moustaches ou la barbe comme la coupe de cheveux d'ailleurs, soignées et entretenues sont tout à fait compatibles avec le port de la tenue et n'enlèvent en rien à la dignité dont doivent faire preuve à tout moment les policiers.

C'est pourquoi, l'UNSA POLICE demande que soit très rapidement validé le projet de circulaire telle que nous l'avions validé en juin 2015.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Bien à vous.*

Philippe CAPON

Secrétaire Général  
UNSA Police